



HAL
open science

Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02027075

HAL Id: hceres-02027075

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027075>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence

Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Création, textes et langages

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention étant l'héritière des Licences d'Enseignement destinées à préparer aux concours de l'Éducation nationale ou à la poursuite d'études jusqu'au troisième cycle, ses objectifs sont pour l'essentiel inchangés : la maîtrise de la langue, la littérature et la civilisation d'un pays étranger.

La licence *Langues littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), composée de trois parcours, Anglais, Allemand et Espagnol, a pour objet d'amener les étudiants à un niveau suffisant pour passer les concours de l'enseignement (CAPES, agrégation, professorat des écoles) ou pour poursuivre leurs études jusqu'en troisième cycle, sans qu'un master soit pensé comme débouché naturel des diplômés de cette licence. La première année est en tronc commun avec la formation de *Langues étrangères appliquées* (LEA) et comporte un bloc découverte et un bloc options ; en deuxième et en troisième année (L2 et L3) la spécialisation se dessine avec un bloc disciplinaire et un bloc optionnel. Les enseignements sont dispensés sur le site d'Amiens.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs sont les mêmes pour les trois parcours : transmettre les compétences suffisantes en langues, littérature et civilisation pour se présenter aux concours de l'enseignement, ou pour accéder à des professions comme l'interprétariat, le journalisme, l'édition, la culture et même la diplomatie en poursuivant ses études dans les voies plus spécialisées. Ces objectifs pâtissent, néanmoins, des contraintes de spécialisation progressive imposées par le ministère, et n'arrivent pas à concilier la spécialisation voulue par les étudiants dès la première année et l'organisation de la première année en commun avec la licence LEA. La langue de choix, par exemple, si elle n'est pas l'Anglais, qui est omniprésent en licence 1, n'est enseignée et pratiquée que dans l'Unité d'enseignement (UE) 4, ce qui est évidemment insuffisant pour progresser. On peut aussi déplorer l'importance prise par les enseignements transversaux et options de découverte (par exemple le hip-hop, step, tir à l'arc), souvent très éloignés des disciplines de spécialité, et intégrés au mode de calcul décidant de la validation de l'année.</p>
Organisation
<p>La première année de licence (L1) est commune avec les LEA, et comporte deux langues dont l'Anglais obligatoire, un enseignement du français, le certificat d'informatique C2i, l'initiation à la recherche en bibliothèque universitaire (IROBU) et un test d'anglais. Ce tronc commun compte pour 24 European credits transfer system (ECTS)/60, assorti d'un Bloc découverte (24 ECTS/60) et d'un Bloc options (12 ECTS).</p> <p>En L2 et L3 le bloc disciplinaire comprend les matières permettant de poursuivre plus tard en master. Parmi les options, le parcours enseignement a été amputé du professorat des écoles et le parcours traduction a été fermé en raison du faible nombre d'étudiants. Seul reste le parcours enseignement secondaire permettant de s'inscrire en master MEEF ou en master <i>Recherche</i>.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La Licence LLCER représente l'unique vivier d'enseignants de langues pour la région Picardie. Malgré l'incorporation de cette dernière dans la région Hauts-de-France, cette situation risque de durer, car les formations analogues à Paris sont saturées, et les transports ferroviaires entre Lille et Amiens sont insuffisants. Cette argumentation peut paraître courte, et d'ailleurs l'item est peu renseigné par ailleurs. Mais l'Université de Picardie se pose effectivement en établissement de proximité.</p>
Equipe pédagogique
<p>Il n'y a pas d'équipe pédagogique spécifique, car chaque département (Anglais, Allemand, Espagnol) conserve son fonctionnement propre, avec un Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) qui entérine les décisions prises séparément. Le directeur de l'UFR est d'ailleurs le rédacteur du rapport. On peut souligner la forte proportion d'Enseignants chercheurs (EC), 70 % de l'ensemble soit huit Professeurs des Universités (PR), vingt-neuf Maîtres de conférence (MC), pour neuf Professeurs agrégés détachés (PRAG), sept lecteurs, deux contractuels. Parmi les MC, un seul est Habilité à diriger des recherches (HDR). Le dossier comporte un tableau nominatif fort bien détaillé pour illustrer ce point fort. Cela dit, les enseignants disent eux-mêmes s'identifier à leur département et non à la mention LLCER, ce qui peut avoir une incidence sur le fonctionnement.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs ont légèrement augmenté entre 2012 et 2015 pour se tasser légèrement en 2015, au moment de l'ouverture d'une Licence <i>Sciences de l'éducation</i>. Quand on compare 2012 et 2015, les inscrits pédagogiques ont augmenté de 5,02 % en licence 1, de 14,74 % en licence 2, mais ont baissé de 9,64 % en licence 3.</p> <p>À y regarder de plus près, et si l'on considère la poursuite d'études, on constate des disparités. L'Anglais bénéficie de sa place d'enseignement obligatoire en licence 1, mais plus loin dans le cursus, en master recherche les effectifs (largement renseignés, et tout autant même que ceux de licence) s'effondrent, passant de vingt et un en 2013 à quatre en 2015, tandis que le nouveau Master MEEF passe de quinze à vingt-huit. L'Espagnol se maintient avec essentiellement les mêmes chiffres en master recherche et master MEEF, tandis que l'Allemand a presque disparu : 7 étudiants inscrits en Master MEEF en 2015-2016.</p> <p>L'insertion professionnelle des licences hors passage en MEEF n'est pas référencée faute de dispositif de suivi, et on peut souligner le manque d'objectifs professionnalisants identifiables, malgré l'« excellente collaboration avec l'ESPE » mentionnée dans le descriptif du champ.</p>
Place de la recherche
<p>On peut supposer que les enseignants-chercheurs, du fait de leurs travaux, peuvent faire apprécier la dimension recherche dans leur enseignement. Le département d'Espagnol prévoit en outre que chaque EC assure des conférences dans son domaine de spécialité. Malheureusement, les EC étant de plus en plus contraints à la spécialisation, l'écart se creuse entre leur recherche et leur enseignement à proprement parler. De plus, les effets délétères du master MEEF tendent à assécher le vivier d'étudiants en licence soucieux de poursuivre en parcours recherche.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Un module de Plan personnel professionnalisant (PPP) témoigne du souci d'initier les étudiants à la vie professionnelle, mais du fait de son insuccès il n'est qu'optionnel. De plus, les EC qui s'en chargeaient n'étaient pas les plus aptes à assurer cette tâche. D'autres modules comme le C2i et l'IROBU suscitent la même réaction négative de la part des étudiants.</p> <p>Le dossier fait état d'une UE de « Préprofessionnalisation » progressive, administrée par l'ESPE, mais on ne sait si elle est obligatoire ou facultative. Les étudiants en licence 3 peuvent accomplir un stage dans le cadre de la mobilité internationale.</p>
Place des projets et des stages
<p>Rien n'est formellement prévu. Il est juste rappelé que des stages sont « possibles » et « encouragés ».</p>

Place de l'international
<p>Divers dispositifs sont prévus, le programme Erasmus en tête, et le bilan de la mobilité entrante et sortante est satisfaisant et équilibré (en 2015-16, 44 sortants pour 35 entrants), malgré une baisse de 30 % en 2015-2016. On constatera la forte présence d'universités espagnoles partenaires. Le programme AMITY permet de partir comme assistant aux États-Unis. En tout 44 étudiants sort partis en 2015-2016 - contre 64 en 2014-2015 - et 35 étudiants internationaux sont arrivés.</p> <p>Cependant, la conjoncture est défavorable avec un faible nombre de places tant en Erasmus qu'en assistantat, et les étudiants peuvent être découragés par la charge financière et les complexités dans la reconnaissance des European credits transfer system (ECTS).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement se limite aux étudiants qui possèdent deux langues vivantes à un niveau de non-débutant. Cette clause se justifie car il faut que les étudiants LLCER qui le souhaitent puissent s'inscrire en licence 2 LEA. À partir de là, les passerelles sont plus limitées, car un étudiant LLCER qui aura abandonné une langue vivante ne pourra pas passer en LEA, et inversement, un étudiant LEA n'aura pas le bagage littéraire suffisant pour poursuivre en LLCER. La réorientation vers des Lettres et Arts, par exemple, ne peut se faire qu'en rattrapant une UE de spécialité.</p> <p>On constate l'abandon du Plan de réussite en licence (PRL) qui prévoyait un enseignant référent car les étudiants n'en étaient pas demandeurs.</p> <p>Les dispositifs de soutien qui ont fait leurs preuves sont le test de langue anglaise en SI, suivi d'une remise à niveau, ainsi que l'enseignement de français obligatoire en licence 2.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les modalités de l'enseignement sont classiques, avec une clause de 75 % de présence pour que l'étudiant ne soit pas déclaré défaillant.</p> <p>L'objectif initial de passer au contrôle continu intégral (CC) en licence 1 s'est heurté à l'opposition des enseignants qui considèrent qu'il est plus équitable d'évaluer les étudiants au moyen d'une épreuve longue, et rechignent à prendre sur leur temps de cours pour effectuer les contrôles induits par le CC.</p> <p>Les enseignants ont bien intégré les nouvelles technologies à leurs pratiques pédagogiques, mais leur utilisation est freinée par la mauvaise qualité du wifi.</p> <p>On trouve les habituels dispositifs de dispense d'assiduité pour étudiants handicapés et sportifs de haut niveau.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les deux formules, CC ou examen final coexistent, chaque évaluation étant décidée matière par matière, UE par UE. On note toutefois que le CC se généralise en licence 2 en raison de l'impossibilité d'organiser des Examens finaux selon les normes légales et compte tenu de la complexité de la maquette.</p> <p>En même temps, les nombreuses épreuves requises par le CC se heurtent à la volonté des enseignants de préserver leurs heures d'enseignement.</p> <p>D'autres faiblesses sont à noter du côté des taux d'échec en licence 1. On peut incriminer le fort écart entre les inscrits administratifs et les inscrits pédagogiques. On notera encore la contradiction inhérente à un système où l'évaluation minutieuse par spécialité est diluée par les calculs intégrant dans la moyenne des options sans lien avec la formation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Il n'y a pas d'évaluation de compétences acquises mais une réflexion est en cours.</p>
Suivi des diplômés
<p>Il n'y a pas d'information sur le devenir des diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Le Conseil de perfectionnement a été mis en place en 2016, composé de treize membres (étudiants, enseignants, administratifs, professionnels), mais il ne s'est pas encore réuni. Des échanges informels ont déjà eu lieu, notamment sur les rapports entre connaissances et compétences, l'importance de telle ou telle matière, les méthodes pédagogiques.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une équipe pédagogique solide, composé d'un fort contingent d'Enseignants chercheurs.
- Des parcours bien structurés.

Points faibles :

- La première année indifférenciée, centrée sur l'Anglais, qui pénalise les secondes langues et retarde la spécialisation.
- Une mention pilotée de manière tubulaire.
- Absence de suivi des diplômés.
- Des modalités d'évaluation hétérogènes entre CC et CT.

Avis global et recommandations :

La mention est en difficulté, notamment en raison de l'essor du master MEEF et son effet aspirateur, ainsi que la première année commune avec le LEA qui retarde l'apprentissage de l'allemand et de l'espagnol. Il conviendrait d'instaurer un pilotage plus fort avec un responsable pédagogique identifié. Par ailleurs, cette licence serait à restructurer et à simplifier, notamment en ce qui concerne les modalités d'évaluation. Enfin, il serait bon de songer au retour de parcours comme la traduction pour mieux distinguer cette licence et offrir une alternative aux seuls concours de l'enseignement tout en valorisant les trois langues.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation

LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013865-018377-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du directeur de l'UFR de Langues et Cultures Étrangères à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, le Directeur, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les remarques suivantes

- **Paragraphe " Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation"**:
Le Conseil de perfectionnement s'est réuni en 2016.
- L'évaluateur mentionne que les langues B ne sont pratiquées que dans le cadre restreint de l'UE 4, ce qui est insuffisant pour progresser. C'est une erreur: différents cours de civilisation ou de littérature sont enseignés en langue étrangère.
- Nous remarquons dans les rapports des Licences LLCER et LEA que ce qui était considéré comme une force dans les rapports AERES de 2011 et répondait aux exigences ministérielles et de l'Université (portail LLCER/LEA en première année) est désormais considéré comme un point faible dans les derniers rapports.
Rapport LLCER 2017 : "Points faibles : La première année indifférenciée, centrée sur l'Anglais, qui pénalise les secondes langues et retarde la spécialisation. Une mention pilotée de manière tubulaire."
Rapport LEA AERES 2011: "Points forts: Formation pluridisciplinaire développant une grande diversité de compétences généralistes et spécialisées, tronc commun en L1 permettant une spécialisation progressive ultérieure."
- **Paragraphe "Objectifs"**: L'évaluateur mentionne l' « absence de master pensé comme débouché naturel ». Il s'agit là d'une opinion personnelle de l'évaluateur, qui considère que le MEEF n'est pas un débouché naturel du LLCER; cette opinion n'est pas partagée par les enseignants de l'UFR.
- L'évaluateur déplore l'importance prise par les enseignements transversaux. Cet avis personnel est en fort décalage avec l'esprit du cahier des charges en vigueur au moment de la construction de la maquette.
- **Paragraphe " Avis global et recommandations"**: La mention est considérée comme étant en difficulté en raison de l'essor du Master MEEF; il s'agit d'un point de vue personnel, la Licence LLCER préparant essentiellement aux métiers de l'enseignement, le master MEEF est donc un débouché naturel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN